

LE BASSIN DU LOT

D'une superficie de 11 500 km², le bassin du Lot alimente la Garonne et traverse 3 régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes) et 5 départements (Lozère, Cantal, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne). Il regroupe une population permanente de plus de 360 000 habitants et une population saisonnière supérieure à 200 000 personnes.

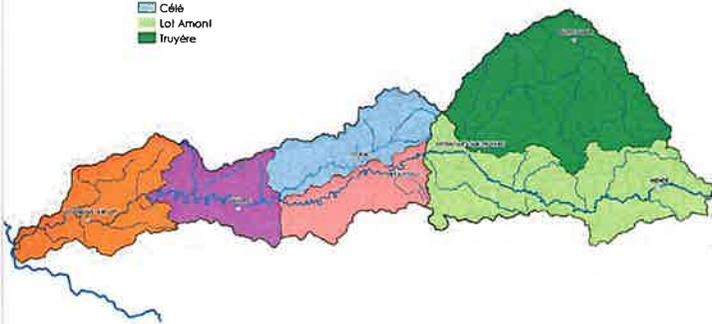


Le Lot prend sa source en Lozère au flanc de la montagne du Goulet et se jette dans la Garonne à Aiguillon (en Lot-et-Garonne) après avoir parcouru 480 km. Au total, le territoire compte 6 000 km de cours d'eau, dont 170 km pour la Truyère, 101 km pour le Célé et plus de 3 500 ha de plans d'eau. Le bassin possède également une activité hydroélectrique très importante, avec les grands barrages EDF du Lot amont et de la Truyère et plus de 30 usines hydroélectriques sur le Lot domanial. La chaîne Truyère est reconnue d'intérêt national.

Le bassin du Lot se divise en 6 unités hydrographiques :

Sous bassin hydrographique

- Lot Aval
- Lot Moyen 46
- Lot Médian
- Célé
- Lot Amont
- Truyère



ELU, COLLECTIVITÉ MES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, est tenu d'adopter une politique de réduction des risques visant à réduire la vulnérabilité de sa commune. Il doit la préparer à affronter un événement majeur, tout en informant préventivement la population sur les risques auxquels elle est exposée et sur les consignes et comportements à suivre en cas de crise. Cette responsabilité du Maire se décline au travers des obligations suivantes :

-  Rédaction du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à actualiser tous les 5 ans,
-  Porté à connaissance des consignes de sécurité par voie d'affichage.
-  Réunion d'information biennale sur les risques naturels connus dans la commune et l'ensemble des mesures de prévention, d'alerte et de sauvegarde s'y rapportant,
-  Inventaire et pose des repères de crues : matérialisation, entretien et protection des repères qui indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et permet de maintenir la mémoire locale du risque.

Rappel : la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUi, SCOT, POS, etc...) est imposée par le code de l'urbanisme. Par l'intermédiaire du PAPI, le SMBL vous propose une assistance pour la prise en compte du risque inondation dans ces documents. Le SMBL intervient également dans la réalisation des DICRIM et PCS, dans la pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques et dans l'organisation d'exercices de gestion de crise.

**POUR TOUTE QUESTION
OU VOLONTÉ D'INSCRIRE
UNE ACTION AU PAPI
CONTACTEZ-NOUS !**

Avec le soutien de :



La gestion des inondations
sur le bassin du Lot



PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Chargé(e) de mission inondation
Alexandra Hoche-Duitmann
Bertrand Montant

LE BASSIN DU LOT

LE SYNDICAT MIXTE



LES INONDATIONS

LES PAPI DU LOT

Syndicat Mixte du Bassin du Lot
233, rue du Président Wilson - 46000 CAHORS

inondation@valleedulot.com

05 65 53 99 38

LE SYNDICAT MIXTE

L'articulation territoriale

PRÉSENTATION

Créé en 1980, le syndicat mixte du bassin du Lot (anciennement Entente interdépartementale) est un **Établissement Public Territorial de Bassin** (EPTB).

Situé à Cahors, le « SMBL » exerce différentes missions dans les domaines de la promotion touristique et de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, notamment la gestion des étiages, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur l'ensemble du bassin versant du Lot.

GESTION DES INONDATIONS

La gestion du risque inondation par le SMBL a débuté en 2010 par la réalisation du **Schéma de Cohérence pour la Prévention des Inondations**. Il s'en est suivi la construction puis la réalisation d'un premier **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (2014-2016). Ce PAPI dit « d'intention » a permis l'exécution de diverses études et diagnostics ayant abouti à la construction de deux **Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation** (SLGRI) et d'un second PAPI dit « complet » car comportant des actions opérationnelles de travaux.

Le **13 décembre 2018**, après deux ans d'élaboration, deux PAPI ont été **labellisés par l'Etat en commission mixte inondation**. Il s'agit d'un Programme d'Etudes Préable (2018-2023), anciennement PAPI d'intention, et d'un PAPI complet (2018-2025). Ces programmes sont développés à l'échelle du bassin versant. Ils sont mis à disposition de tous sur le site internet du syndicat dédié aux inondations « **l'observatoire des crues du Lot** ».

Le syndicat mixte du bassin du Lot intervient en tant que porteur et animateur du PAPI ; il coordonne les programmes, accompagne les maîtres d'ouvrage et porte certaines actions relevant de ses propres compétences à l'échelle interdépartementale. Lorsque les actions sont plus localisées, la maîtrise d'ouvrage est relayée aux syndicats de rivières, aux EPCI ou aux communes, selon la nature de l'action.

LES INONDATIONS

Un phénomène naturel

LES TYPES DE CRUES

Sur le bassin versant du Lot, deux principaux types de crues peuvent avoir lieu :

Les crues torrentielles : ce sont des crues brutales et violentes qui surviennent après de forts épisodes pluvio-orageux. Sur le bassin du Lot, ces phénomènes peuvent se produire sur la partie amont du bassin caractérisée par de fortes pentes et capacités de ruissellement, principalement sur les têtes de bassin.

Les crues de plaine : le cours d'eau sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. Les hauteurs d'eau atteintes peuvent être très importantes, le cours d'eau allant occuper son lit majeur.



PAPI DU BASSIN DU LOT

Un outil de gestion du risque

DE QUOI S'AGIT-IL ?



Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

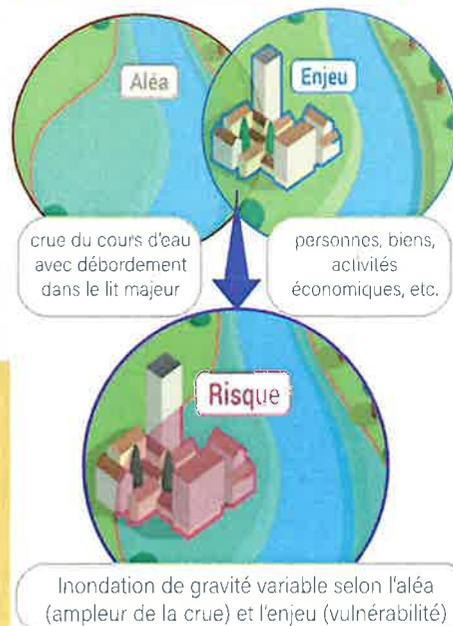
Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État, qui permet la mobilisation de crédits sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) pouvant financer jusqu'à 80% de certaines opérations. Ils mobilisent également des fonds réservés des régions, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Europe (FEDER) et d'EDF.

Le programme comporte sept axes et se décline sous forme de fiches-actions classées selon leurs objectifs et impacts sur la problématique inondation.



- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : gestion et ralentissement des écoulements,
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

LE RISQUE INONDATION



Sur le bassin versant du Lot, deux secteurs ont été reconnus comme « **Territoire à Risque Important d'inondation** ».

Le TRI Cahors d'Arcambal jusqu'à Luzzech, composé de 14 communes.

Le TRI Mende-Marvejols de Mende à Banassac et jusqu'à St-Léger-de-Peyre, composé de 15 communes.

Les secteurs retenus comme TRI bénéficient d'une priorisation des moyens d'actions pour réduire les conséquences négatives des inondations sur ces secteurs.

2 PAPI SUR LE BASSIN

Un **PAPI complet** qui est une étape opérationnelle permettant de mettre en œuvre les résultats du **Programme d'Etudes Préable** par des travaux, des aménagements, ou des opérations de communication.

La durée d'un PAPI complet est de six ans.

Un **Programme d'Etudes Préable (PEP)** précède un PAPI complet. Il permet la réalisation d'études, de diagnostics et la mise en place de stratégies d'actions.

La durée de l'actuel PEP est de 4 ans (3 ans sans avenant).

